

DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADA

Stratégie pour un développement durable

La protection de l'environnement, le bien-être de la société
canadienne et le développement économique soutenu



Canada  
Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada

Pour obtenir des copies de cette stratégie appelez Diversification de l'économie de l'Ouest Canada au numéro suivant 1-888-338-9378. La Stratégie pour un développement durable de DEO est aussi disponible sur le site Internet de DEO à l'adresse suivante : <http://www.deo.gc.ca>

No. de catalogue : C89-6/5-2000
ISBN : 0-662-65312-2

Décembre 2000

Ce document est imprimé avec des encres végétales sur du papier recyclé.

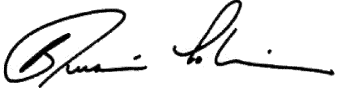


Au cours des dernières années, les Canadiens ont fait face aux défis que présentent les progrès technologiques rapides, la mondialisation et les pressions exercées sur l'environnement. Ces mesures nous permettent de bénéficier d'une prospérité économique, et nous commençons à intégrer les principes du développement durable à notre façon de faire des affaires.

Les Canadiens veulent une économie durable qui leur garantisse pour l'avenir la qualité de vie élevée dont ils jouissent actuellement. Le développement durable offre un moyen d'y parvenir puisqu'il permet d'atteindre les objectifs de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire à leurs besoins. Par exemple, les entreprises industrielles commencent à adopter des pratiques éco-efficaces afin d'améliorer leur rendement économique et environnemental. Elles réduisent leur consommation de produits auxiliaires et d'énergie tout en réduisant leurs émissions de polluants.

Le savoir est devenu la pierre angulaire de la croissance économique, de la compétitivité et de la prospérité nationale. L'intégration de notre savoir-faire scientifique et technologique et de notre esprit d'entrepreneurship aux considérations environnementales offre des possibilités d'innovation qui créent un équilibre entre le développement économique et la gestion responsable de l'environnement. En regroupant les principaux ministères et organismes responsables des sciences et de la technologie, de la connectivité, du développement régional, des services aux entreprises et de la politique microéconomique, le portefeuille de l'Industrie joue un rôle de premier plan dans la création d'une économie du savoir durable.

En déposant la deuxième série de stratégies de développement durable, Industrie Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada pour les régions du Québec et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, de concert avec d'autres ministères fédéraux, affermissent l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard d'un avenir économique, environnemental et social plus durable. Ces organismes fédéraux demeurent déterminés à travailler ensemble pour définir une orientation saine et des mesures proactives pour construire une économie durable et dynamique. Les stratégies de développement durable constituent un point de départ solide pour nous permettre de poursuivre notre travail afin d'enrichir nos vies et de léguer à nos enfants un environnement plus sain.



L'honorable Brian Tobin

Message du secrétaire d'État

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) continue de s'acquitter de son mandat qui est d'encourager le développement et la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. Il est en position d'offrir des politiques, des programmes et des services qui favorisent un équilibre des conséquences sociales, économiques et environnementales du développement durable.

Le dépôt de la deuxième Stratégie de développement durable (SDD) de DEO nous donne l'occasion de réfléchir, d'évaluer et de planifier. La première SDD, déposée par DEO en décembre 1997, a permis d'atteindre plusieurs de ses objectifs, mais, aspect sans doute le plus important, elle a donné à DEO l'expérience nécessaire pour contribuer réellement à l'engagement du Canada envers les buts du développement durable.

En conformité avec les enseignements tirés de la mise en œuvre de sa première stratégie, DEO a développé plusieurs processus internes conçus pour assurer la réalisation de ses buts et objectifs de développement durable pour 2000. À l'aide de la norme ISO 14001, utilisée comme ligne directrice, DEO a développé des objectifs et buts clairs, des indicateurs de rendement mesurables et des cibles réalistes.

Les priorités pour la deuxième ronde des initiatives de développement durable au sein de DEO sont les suivantes :

- **Faciliter l'intégration du développement durable dans les pratiques commerciales des petites et moyennes entreprises de l'Ouest canadien, grâce aux partenaires du réseau de DEO.**
- **Intégrer le développement durable dans les programmes, services et activités que DEO applique, fournit ou exerce, directement ou en partenariat.**
- **Favoriser une culture du développement durable au sein de DEO.**

Un plan d'action à l'appui de ces buts et objectifs est résumé dans la stratégie.

DEO comprend que les pratiques du développement durable doivent être mises en œuvre au niveau des politiques et des programmes, afin de garantir le bien-être environnemental, social et économique des Canadiens et des Canadiennes. DEO continue également de soutenir des initiatives telles que la technologie de la pile à combustible et la séquestration du carbone, des projets destinés aux régions qui connaissent des difficultés économiques, et des projets de développement urbain durable, ainsi que les mesures d'écologisation des activités gouvernementales. Ces activités dans l'Ouest du Canada reflètent notre engagement suivi envers la santé et le développement durable sur notre planète.



L'honorable Ronald J. Duhamel

Ministre des Anciens combattants
Secrétaire d'État
(Diversification de l'économie
de l'Ouest Canada)
(Francophonie)



SOMMAIRE	3
Développement durable – L’approche de DEO	3
Une Stratégie pour atteindre au développement durable	3
Nos principaux engagements	3
1.0 INTRODUCTION	4
1.2 Intégration du développement durable dans l’orientation stratégique de DEO ..	4
2.0 MODE DE PRÉPARATION DE LA SDD	5
2.1 Structure de la SDD	5
2.2 Le SGE de DEO et son rôle dans la SDD	5
3.0 PROFIL DE DEO	7
3.1 Mandat du ministère	7
3.2 Structure organisationnelle de DEO	7
3.3 Structure fonctionnelle de DEO	7
3.3.1 Partenariats de services	8
3.3.1.1 Réseau de services aux entreprises de l’Ouest canadien (RSEOC) ..	8
3.3.1.2 Sociétés d’aide au développement des collectivités (SADC)	8
3.3.1.3 Centres de services aux entreprises du Canada (CSEC)	8
3.3.1.4 Centres pour les femmes entrepreneurs (CFE)	8
3.3.2 Services commerciaux	8
3.3.3 Services de financement	9
3.3.4 Services d’information	9
3.3.5 Initiatives stratégiques	9
3.3.6 Programmes nationaux	9
3.3.7 Programmes hérités	10
3.4 Planification à long terme	10
3.4.1 Esprit d’entreprise et développement d’entreprises	10
3.4.2 Innovation	10
3.4.3 Partenariat et coordination	10
3.4.4 Recherche et analyse économiques	10
4.0 ÉVALUATION DE LA SDD DE DEO DE 1997	11
4.1 Champ de l’évaluation	11
4.2 Conclusions de l’évaluation	11
4.2.1 Évolution des circonstances	11
4.2.2 Réalisations	11
4.2.3 Conclusions de l’évaluation, leçons apprises et mesures d’amélioration ..	11

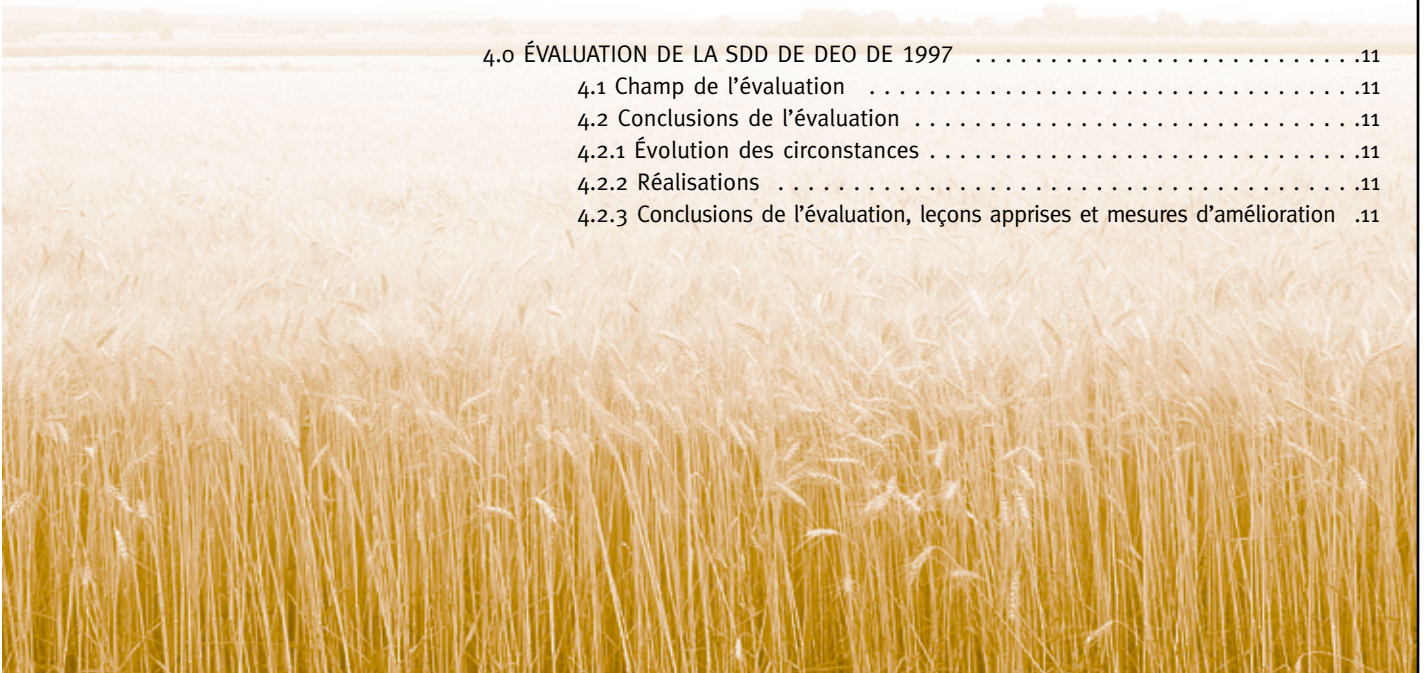


Table des matières, suite

5.0 ANALYSE DES QUESTIONS	.13
5.1 Méthode	.13
5.2 Sommaire des questions concernant la SDD	.13
6.0 CONSULTATIONS	.15
6.1 Étape I : Table ronde nationale	.15
6.2 Étape II : Consultations internes et externes	.15
6.2.1 Consultations internes	.15
6.2.2 Consultations externes	.15
6.3 Étape III : Projet de consultation SDD	.15
7.0 BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES	.16
7.1 Buts, objectifs et cibles de la SDD 2000 de DEO	.16
8.0 SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION	.18
9.0 CADRE DE LA MESURE DU RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL	.20
9.1 Planification	.20
9.2 Développement d'indicateurs de la mesure du rendement	.20
9.3 Établissement de cibles	.20
9.4 Collecte des données de base	.20
9.5 Rapports	.20
9.6 Examen et amélioration du rendement	.20
10.0 EXAMEN ET AMÉLIORATION	.21
10.1 Définition des cas de non-conformité et des mesures correctrices	.21
10.2 Examen par les cadres	.21
TABLEAUX	
Tableau 1 : Sommaire de l'évaluation de la SDD	.12
Tableau 2 : Détermination initiale des aspects et des incidences environnementaux	14
Tableau 3 : Buts, objectifs et cibles de la SDD de DEO	.16
Tableau 4 : Sommaire du plan d'action SDD de DEO	.18
APPENDICES	
Appendice A – Sommaire des réalisations SDD	.23
Appendice B – Sommaire du résultat des consultations	.27



Stratégie pour un développement durable





DÉVELOPPEMENT DURABLE – L'APPROCHE DE DEO

LES GÉNÉRATIONS FUTURES ONT LE DROIT À UNE QUALITÉ DE VIE ÉGALE À CELLE DE LA génération d'aujourd'hui. Pour atteindre cet objectif, Diversification de l'économie de l'Ouest (DEO) embrasse la notion de développement durable (DD) et s'efforce de l'intégrer dans tous les aspects de ses décisions. Pour DEO, le développement durable est atteint lorsqu'une pleine considération est accordée au développement économique, à la préservation de l'environnement et au bien-être social des Canadiens.

En tant que ministère régional chargé de faire progresser le développement économique dans les provinces de l'Ouest, DEO est en position de stimuler, dans l'Ouest canadien, au sein de l'administration et du secteur privé, le progrès vers le développement durable.

UNE STRATÉGIE POUR ATTEINDRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au lieu de considérer exclusivement les aspects environnementaux dans notre seconde stratégie de développement durable (SDD) pour 2000, DEO s'est aussi concentré sur des décisions intégrées, et en particulier sur les moyens de faciliter un développement économique qui soit plus viable. Deux des trois buts de DEO s'intéressent en particulier aux programmes, produits et services, et au travail effectué avec les partenaires et les petites et moyennes entreprises (PME) en vue d'étendre le développement durable au-delà des murs du ministère.

Cette SDD constitue une importante entreprise pour un ministère qui compte un effectif de 340 employés. Nous avons examiné nos progrès, recueilli des commentaires au moyen de consultations auprès de nos partenaires externes et internes, et développé un système de gestion environnemental (SGE) grâce auquel il nous sera possible de répondre à nos engagements SDD.

NOS PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

La SDD 2000 de DEO contient de nombreuses cibles qui seront utilisées pour évaluer les progrès accomplis. Tout aussi importants cependant sont trois engagements fondamentaux qui amélioreront l'efficacité de cette stratégie. DEO prend les engagements principaux suivants dans cette SDD.

- **Mise en œuvre de notre SDD à l'aide d'un SGE fondé sur la norme ISO 14001** – En vertu de la *Politique d'écologisation du gouvernement*, DEO doit élaborer un SGE fondé sur les principes de la norme ISO 14001. DEO a décidé non seulement de répondre à cette exigence, mais aussi d'utiliser la norme ISO 14001 comme cadre de

son SGE et de considérer chacun des éléments de cette norme. À titre de norme acceptée au niveau international, elle sera familière à nombre de nos clients et partenaires externes, et elle constitue un excellent fondement pour nos efforts en matière de SDD.

- **Élaboration d'un cadre de mesure du rendement**

Le rapport de mai 2000 du Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) mentionne clairement qu'un cadre de mesure du rendement devrait faire partie de toutes les SDD. DEO a élaboré un cadre qui répond aux exigences décrites dans le rapport, et il a intégré ce cadre dans son approche globale en matière de développement durable.

- **Participation de la haute direction de DEO**

La sous-ministre de DEO a donné au personnel une directive précise, qui consiste à élaborer et à mettre en œuvre des objectifs et cibles propres à faciliter l'intégration du développement durable dans les produits, services et activités de DEO. Ce soutien comprend un engagement de la haute direction de revoir régulièrement la SDD et d'appliquer tout correctif qui s'imposera.

Les buts, objectifs et cibles spécifiques sont présentés dans la partie 7.0 (p.16) de ce document et sont résumés au Tableau 3. De plus, le plan d'activités pour la réalisation de ces objectifs est présenté dans la partie 8.0 (p.18) et résumé au Tableau 4.0.

1.0 Introduction

LE GOUVERNEMENT DU CANADA A FAIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN OBJECTIF national et il prend des mesures pour s'assurer que les Canadiens puissent bénéficier, aujourd'hui et dans l'avenir, d'une sécurité environnementale, sociale et économique. Le développement durable est une manière de reconnaître que les questions sociales, environnementales et économiques sont interreliées et interdépendantes. Nous formons un ministère dont l'objet est de soutenir le développement économique dans l'Ouest canadien, et nous croyons que nous avons le devoir de contribuer au développement d'une manière qui soit durable et qui reconnaisse expressément l'interaction des facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans toute activité de développement économique. Depuis 1990, le gouvernement fédéral a pris plusieurs engagements se rapportant à l'écologisation des opérations gouvernementales. Toutefois, il a fallu attendre décembre 1995 pour que la nécessité d'une responsabilisation soit prise en compte au moyen d'une modification de la Loi sur le vérificateur général. Ces modifications ont institué le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable (le Commissaire) au sein du Bureau du vérificateur général, et l'obligation de développer une Stratégie de développement durable (SDD) et de la déposer au Parlement. La SDD de chaque ministère doit indiquer la manière dont le ministère intégrera les principes et pratiques du développement durable dans ses politiques, programmes et activités. Une SDD mise à jour doit être déposée tous les trois ans, et des rapports intérimaires annuels sont requis à l'intérieur du Rapport ministériel sur le rendement.

La démarche du gouvernement du Canada à l'égard du développement durable suppose des décisions intégrées fondées sur trois éléments principaux:

- une orientation à long terme visant à préserver et à renforcer le capital économique, social et naturel (ressources naturelles) afin d'améliorer la qualité de vie et d'assurer un héritage pour les générations futures;
- une perspective horizontale qui intègre pleinement les facteurs sociaux, économiques et environnementaux; et
- une reconnaissance de l'interdépendance des activités nationales et internationales.

Cette démarche reflète l'équilibre nécessaire dans les sociétés modernes et cohésives qui tiennent compte des conséquences sociales, environnementales et économiques de leurs décisions. Par la mise en œuvre et l'élaboration de notre SDD, ainsi que du système de gestion de l'environnement (SGE) qui soutient sa mise en œuvre, nous unifierons les buts du gouvernement, de l'industrie, des institutions, des collectivités et des citoyens. Il ne s'agit pas de limiter le développement économique, mais d'être plus perspicaces dans la manière dont nous développons notre économie. Nous devons être ouverts aux méthodes nouvelles de faire les choses, aux méthodes qui auront le moins d'incidence possible sur l'environnement et qui favoriseront un développement durable. Un développement économique stratégique et bien géré contribuera à un accroissement de la qualité de vie dans l'Ouest canadien tout en garantissant la compétitivité économique de cette région, aujourd'hui et dans l'avenir.

1.2 INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ORIENTATION STRATÉGIQUE DE DEO

DEO est un organisme régional dont le mandat est de favoriser le développement économique dans les quatre provinces de l'Ouest. C'est pourquoi nous considérons le développement durable comme une partie intégrante du processus décisionnel dans les questions de développement économique et dans nos pratiques internes, et non comme une activité distincte élaborée d'une manière indépendante. Les activités de DEO visent à promouvoir et à soutenir le bien-être économique de l'Ouest canadien tout en contribuant notablement aussi à l'aspect environnemental et à l'aspect social. DEO participe à une grande diversité d'activités, et il travaille souvent en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux qui exercent un rôle de chef de file dans les questions environnementales, sociales et économiques.



DANS LA PRÉPARATION DE CETTE DERNIÈRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DEO s'est employé à modifier sa SDD en s'appuyant sur les recommandations du Commissaire, décrites dans les documents intitulés *Avancer dans la voie du progrès: La deuxième génération de stratégies de développement durable et Écologisation des opérations gouvernementales: Quand le gouvernement sera-t-il à la hauteur?* Le Commissaire a instamment prié les ministères de modifier leurs SDD en s'inspirant des leçons apprises durant le développement et la mise en œuvre de leurs premières SDD. S'inspirant de ce conseil, DEO s'est concentré sur les aspects suivants dans la préparation de l'actuelle SDD :

- **évaluation de la SDD initiale de DEO**, afin de voir ce que nous avons réalisé, ce qui a changé et ce qui pourrait être fait différemment, et utiliser cette évaluation dans les consultations devant conduire à la deuxième SDD;
- **renforcement de l'étape de la planification**, en établissant des liens précis entre les activités de DEO, les aspects et effets importants de telles activités sur l'environnement et le développement durable, et les activités prioritaires (buts, objectifs et cibles) nécessaires pour mesurer la performance environnementale et la contribution au développement durable; et
- **accélération de l'élaboration du système de gestion environnementale (SGE) de DEO**, afin de soutenir la mise en œuvre de la SDD de DEO, ainsi que les activités de consultation, de suivi, de mesure, d'établissement de rapports, d'examen et d'amélioration.

2.1 STRUCTURE DE LA SDD

Comme l'exige la Loi sur le vérificateur général et l'avis ultérieur du Commissaire, l'actuelle SDD de DEO comprend les sept sections clés suivantes :

- **Profil ministériel de DEO** – Indique les fonctions et activités principales de DEO, décrit le mandat du ministère, comprend un examen du contexte législatif et politique dans lequel évolue DEO, et décrit la manière dont le mandat, les priorités et les enjeux de DEO ont évolué pendant la durée de la première stratégie, ainsi que la manière dont ils devraient évoluer pendant la stratégie actuelle.
- **Évaluation de la SDD** – Décrit la méthode employée pour effectuer une évaluation interne de la première SDD, et fait rapport sur les leçons apprises et sur la manière dont ces leçons ont servi à apporter des améliorations à la SDD de DEO.
- **Analyse des questions** – Offre une évaluation des activités, politiques et programmes de DEO sous l'angle de leur incidence sur l'environnement et le développement durable. L'analyse des questions de DEO conduit aussi à une définition des opportunités et des contraintes de DEO dans la progression du développement durable.
- **Consultations** – Résume la rétroaction reçue par DEO dans ses consultations avec les employés, les clients et autres agents sociaux, en ce qui a trait à la réalisation des buts et pratiques du développement durable au sein de DEO.
- **Buts, objectifs et cibles** – Décrit les mesures prioritaires qui ont été établies pour assurer l'amélioration du rendement environnemental de DEO et la contribution de DEO au développement durable.

- **Plan d'action environnemental** – Décrit l'orientation globale se rapportant à la SDD de DEO, et donne le détail des ressources, responsabilités et échéances nécessaires pour atteindre les cibles.
- **Cadre de la mesure du rendement environnemental** – Décrit le cadre établi pour suivre, mesurer et faire connaître les progrès accomplis par DEO dans l'amélioration du rendement environnemental et la réalisation du développement durable.

2.2 LE SGE DE DEO ET SON RÔLE DANS LA SDD

Le Guide de l'écogouvernement, document principal qui énonce nombre des règles à suivre pour établir une SDD, recommande qu'une SDD englobe la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement (SGE) fondé sur les principes de la norme internationale ISO 14001. Le Commissaire a répété l'importance de la mise en œuvre d'un SGE fondé sur la norme ISO 14001, dans le document intitulé *Avancer dans la voie du progrès* et il a invité les ministères à accélérer le développement de leur SGE.

Le SGE de DEO prévoit un cadre pour la planification et la mise en œuvre des objectifs de notre SDD, ainsi que pour le processus de suivi et de mesure qui est nécessaire pour nous assurer que nous répondons à tels objectifs. La section qui suit résume la manière dont DEO aborde les cinq principes de la norme ISO 14001 dans son SGE.

Politique environnementale – La politique environnementale est le moteur de la mise en œuvre et de l'amélioration du SGE de DEO. Elle sera documentée, appliquée, maintenue et communiquée à tous les employés, et elle est consultable sur le site Web de DEO.

Planification – Le SGE de DEO consiste en un plan d'exécution de sa politique environnementale. DEO établit et met à jour une liste de ses principaux aspects environnementaux ainsi que de ses exigences juridiques et autres. DEO tient compte de ces aspects environnementaux et exigences juridiques dans l'élaboration des objectifs et cibles environnementaux.

Pour faire en sorte que DEO réponde aux objectifs et cibles énoncés dans la SDD, des plans d'action environnementaux détaillés ont été établis pour chacun des objectifs environnementaux. Ces plans d'action environnementaux indiquent des cibles mesurables et assorties d'échéances, les ressources nécessaires, et l'obligation de rendre compte. Les personnes appelées à rendre compte sont tenues de faire rapport sur la mesure dans laquelle les cibles énoncées dans chaque plan ont été atteintes. Dans la norme ISO 14001, ces plans sont appelés « programme(s) de gestion de l'environnement ».

Mise en œuvre et opération – DEO continue d'élaborer les moyens et mécanismes de soutien suivants qui sont nécessaires pour donner effet à ses politiques, objectifs et cibles environnementaux :

- définir les rôles, responsabilités et pouvoirs au regard du SGE;
- évaluer la formation, les connaissances et les compétences des employés;
- établir et mettre à jour des procédures de communication au regard du SGE et de la SDD;
- documenter les éléments essentiels du SGE;
- établir et mettre à jour des méthodes de contrôle des documents; et
- établir et mettre à jour des contrôles opérationnels pour les activités qui ont ou pourraient avoir une incidence notable sur l'environnement, et cela au moyen de procédures documentées.

Vérification et mesures correctrices – DEO a établi des procédures permettant de suivre et de mesurer la conformité aux lois et règles environnementales, d'établir et de mettre à jour les registres environnementaux, de définir la non-conformité et d'appliquer des mesures correctrices et préventives, enfin d'évaluer la performance du SGE, au moyen de vérifications internes.

Examen du SGE par la direction – Un examen périodique, effectué par la haute direction, de la pertinence du SGE et de la SDD de DEO, examen durant lequel la haute direction est informée de l'état de la non-conformité au SGE, et des ressources nécessaires pour appliquer des mesures correctrices.



3.1 MANDAT DU MINISTÈRE

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a été établi en 1987 et fait partie du portefeuille d'Industrie du gouvernement du Canada. Le portefeuille d'Industrie regroupe 13 ministères et organismes clés dont la vocation s'étend aux sciences, à la technologie, au développement régional, aux services commerciaux et à la politique microéconomique.

Le mandat de DEO est défini dans la Loi de 1988 sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien. La Loi permet au ministère de jouer un rôle novateur et attentif au nom du gouvernement du Canada :

- par la promotion du développement et de la diversification de l'économie de l'Ouest canadien;
- par la défense des intérêts de cette région dans les décisions nationales; et
- par la coordination des activités fédérales de développement économique dans l'Ouest.

Un élément fondamental de la stratégie de DEO est celui qui consiste à rendre l'Ouest canadien moins dépendant de l'exploitation des ressources naturelles, telles que le pétrole, le gaz, le charbon, etc., et davantage axé sur les industries à valeur ajoutée et du savoir.

Le ministère se concentre sur les priorités particulières du gouvernement en vue d'atteindre une qualité de vie plus élevée grâce à l'accélération du passage à l'économie du savoir. DEO assume un rôle actif dans la mise en place d'une économie dynamique et innovante, en s'assurant de la qualité de notre environnement, en instaurant des collectivités plus solides, en offrant des possibilités économiques à tous les Canadiens de l'Ouest et en donnant suite au programme Un Canada branché¹.

DEO remplit son mandat en faisant porter ses programmes et services sur les petites et moyennes entreprises de l'Ouest canadien et en s'assurant que tous les Canadiens de l'Ouest ont accès à l'information, aux services et au financement dont ils ont besoin pour lancer et exploiter une petite entreprise. DEO s'efforce d'améliorer le climat de l'innovation dans l'Ouest, d'assumer le rôle de chef de file du gouvernement fédéral dans les questions intéressant l'Ouest et d'effectuer une recherche orientée vers l'action en ce qui concerne l'économie de l'Ouest.

3.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE DEO

Le siège et le bureau régional du ministère partagent les mêmes installations à Edmonton. Des bureaux régionaux sont établis dans chacune des quatre provinces de l'Ouest, à Winnipeg, à Saskatoon, ainsi qu'à Vancouver, et il existe un bureau de liaison à Ottawa. Le sous-ministre du ministère réside à Edmonton, et des sous-ministres adjoints se trouvent en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et à Ottawa. Les SMA de l'Ouest sont chargés de l'application de tous les programmes ministériels, et le SMA basé à Ottawa joue le rôle principal dans les activités ministérielles de représentation.

3.3 STRUCTURE FONCTIONNELLE DE DEO

Depuis 1995, le ministère aide les petites et moyennes entreprises, les organismes communautaires de développement économique et les industries porteuses de l'Ouest, ainsi que les groupes défavorisés, tels les jeunes, les femmes, les entrepreneurs autochtones et les entrepreneurs présentant des handicaps.

DEO joue un rôle important en tant que défenseur des intérêts de l'Ouest dans les décisions nationales, puisque l'organisme conseille les ministres fédéraux à propos des questions intéressant l'Ouest canadien, et à propos des aspects qui intéressent les gouvernements provinciaux. DEO applique un programme de représentation à deux volets, l'un axé sur les marchés publics fédéraux et l'autre sur les politiques et programmes touchant le développement économique de l'Ouest canadien. DEO exerce aussi un rôle de chef de file dans les relations fédérales-provinciales pour ce qui est du développement économique.

Les services à ces groupes sont fournis au moyen de programmes essentiels organisés autour de quatre secteurs d'activités :

Secteurs d'activité :

- partenariats de services
- services commerciaux ciblés
- services de financement
- services d'information

Programmes :

- initiatives stratégiques et projets spéciaux
- programmes nationaux
- programmes hérités

¹Le programme un Canada branché est une initiative qui reflète la volonté du gouvernement fédéral de faire du Canada le pays le plus branché au monde.

3.3.1 PARTENARIATS DE SERVICES

La démarche de DEO à l'égard du développement économique repose sur des partenariats de services novateurs conclus avec d'autres organismes gouvernementaux, des organismes du secteur privé et des collectivités. Ces partenariats offrent aux petites entreprises un meilleur accès au capital, à l'information commerciale et aux services commerciaux.

3.3.1.1 RÉSEAU DE SERVICES AUX ENTREPRISES DE L'OUEST CANADIEN (RSEOC)

Pour mieux servir les PME, DEO a mis en place le *Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC)*; il s'agit d'une alliance entre 90 Sociétés d'aide au développement des collectivités, quatre Centres pour femmes entrepreneurs, quatre Centres de services aux entreprises du Canada et les bureaux de DEO.

DEO reconnaît que nombre de membres du RSEOC mettent déjà en pratique les principes du développement durable en s'efforçant de créer des collectivités saines et actives. DEO, force motrice du réseau, peut s'associer plus efficacement et accroître les efforts en vue de faire porter l'attention sur le développement durable. En engageant un dialogue sur le développement durable avec les autres membres du RSEOC, nous pouvons apprendre les uns des autres et créer ainsi une économie plus durable pour l'Ouest canadien. Nos membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

3.3.1.2 SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC)

Dans le Programme de développement des collectivités, DEO fournit des fonds d'exploitation et d'investissement à 90 SADC qui desservent les collectivités rurales de l'Ouest canadien. Les SADC sont des organismes dûment constitués en personnes morales, à but non lucratif, gérés par des conseils locaux de bénévoles. Les SADC offrent trois principaux services à leurs collectivités :

- conseils aux PME, notamment information, conseils techniques et formation;
- accès au financement au moyen de prêts ou de fonds propres pouvant aller jusqu'à 125 000 \$, à des conditions commerciales, pour les entreprises qui ne pourraient obtenir un financement d'autres sources; et
- planification stratégique locale et projets de développement communautaire.

Les SADC peuvent, et elles le font souvent, promouvoir les principes et pratiques du développement durable dans les petites localités et dans les régions rurales de l'Ouest canadien. Le développement communautaire suppose une vue à long terme du développement. De nombreuses SADC appliquent les principes du développement durable pour des villes et des collectivités saines, un accent particulier étant mis sur les aspects sociaux du développement durable.

3.3.1.3 CENTRES DE SERVICES AUX ENTREPRISES DU CANADA (CSEC)

Les CSEC offrent un « guichet unique » où sont diffusées les informations portant sur les services, programmes et règlements du gouvernement qui intéressent les entreprises. Dans la plupart des endroits de l'Ouest, l'initiative englobe les gouvernements fédéral et provincial et, dans le cas de l'Alberta, les administrations municipales également.

3.3.1.4 CENTRES POUR LES FEMMES ENTREPRENEURS

Les Centres de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs (IFE) sont situés dans chacune des quatre provinces de l'Ouest. Ces centres, dirigés chacun par un conseil indépendant de femmes entrepreneurs, offrent aux femmes entrepreneurs un accès amélioré au financement (prêts pouvant aller jusqu'à 100 000 \$) et des services aux entreprises. Ces services comprennent, entre autres, la planification d'entreprise et l'accès à des colloques d'information. L'IFE met sur pied des services qui tiennent compte des défis économiques et sociaux aux quels sont confrontées les femmes qui démarrent ou développent une entreprise.

3.3.2 SERVICES COMMERCIAUX

Le programme des services commerciaux ciblés de DEO aide les entrepreneurs de l'Ouest canadien à se préparer au lancement d'une petite entreprise ou à son agrandissement. DEO encourage l'établissement et la croissance des PME dans l'Ouest canadien en développant et en fournissant des services commerciaux dans les domaines suivants :

- conseils aux PME sur le développement de plans d'entreprise;
- conseils et aide aux PME concernant la vente de produits et services aux administrations;



- séminaires de préparation à l'exportation pour les PME, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et avec le secteur privé; et
- offrir aux PME un meilleur accès à l'information sur les règlements qui leur sont applicables.

DEO reconnaît que le développement durable a une incidence sur l'environnement commercial, en donnant à de nouveaux genres d'entreprises la possibilité d'offrir des produits et services respectueux de l'environnement et du contexte social, en modifiant les exigences des marchés publics et en favorisant le développement de nouvelles règles commerciales internationales. À mesure que DEO continuera d'accroître ses connaissances en matière de développement durable, le ministère sera en mesure d'informer les PME sur la manière dont elles peuvent se positionner pour tirer parti d'un marché qui évolue en réponse au développement durable.

3.3.3 SERVICES DE FINANCEMENT

Le programme des services de financement de DEO aide les PME à obtenir un financement, un accent particulier étant mis sur les industries de pointe et les secteurs technologiques. Les problèmes que connaissent les PME dans l'accès au capital sont particulièrement évidents dans les domaines essentiels à la croissance et à la compétitivité internationale de l'économie canadienne (p. ex. l'exploitation commerciale de la recherche, les sociétés fondées sur le savoir ou sur des actifs incorporels, et les industries de pointe).

En collaboration avec les établissements financiers, DEO a mis au point des fonds d'emprunt qui s'adressent aux PME des industries émergentes, lesquelles sont considérées par les prêteurs comme un risque plus élevé. Les fonds sont structurés de telle sorte que des fonds publics relativement modestes puissent mobiliser un bassin important de capitaux, afin de maximiser les sommes pouvant être prêtées aux PME concernées.

Plusieurs fonds d'emprunt soutiennent les industries de pointe, qui offrent le potentiel de développer des produits et des services au soutien du développement durable. Il s'agit des fonds suivants : tourisme, produits agricoles à valeur ajoutée, technologie et industries du savoir.

3.3.4 SERVICES D'INFORMATION

Le programme des services d'information développe et coordonne les instruments électroniques de DEO en matière d'information commerciale, instruments qui s'adressent aux PME. Un secrétariat des services d'information oriente le développement du réseau informatique du RSEOC, développe des produits d'information pour les PME et met à jour le site Web de DEO. Un réseau informatique établi et soutenu par DEO rattache plus de 100 membres du RSEOC. Le Secrétariat des services d'information de DEO, en collaboration avec les membres du RSEOC, développe aujourd'hui de nouveaux produits et services électroniques d'information commerciale qui sont adaptés aux besoins des petites entreprises de l'Ouest canadien et aux clients du RSEOC.

3.3.5 INITIATIVES STRATÉGIQUES

Le Programme des initiatives stratégiques de DEO développe des partenariats secteur public-secteur privé et des initiatives intergouvernementales propres à résoudre les problèmes de compétitivité des industries de l'Ouest canadien. Ce programme met l'accent sur le développement et la diffusion des technologies, le commerce extérieur et l'aptitude à l'exportation, ainsi que sur le développement des petites entreprises et l'esprit d'entreprise.

3.3.6 PROGRAMMES NATIONAUX

DEO tient lieu d'agent d'exécution et de coordonnateur pour le volet « Ouest canadien » des programmes nationaux de développement économique, tels le *Programme des travaux d'infrastructure*. Le renouvellement des infrastructures matérielles, telles les routes, ponts et égouts, est nécessaire pour donner des collectivités viables. DEO est chargé d'administrer le volet fédéral du *Programme national des travaux d'infrastructure* dans l'Ouest canadien. Selon le programme, le coût de la réfection des infrastructures municipales est partagé également entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. DEO doit s'assurer que chaque projet financé en vertu du programme est conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

DEO applique aussi des programmes spéciaux d'ajustement économique communautaire, en cas de catastrophes naturelles ou lorsque la fermeture d'une installation fédérale entraîne des conséquences disproportionnées sur l'économie locale. Les inondations de la vallée de la rivière Rouge au Manitoba et



la fermeture de l'installation d'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) sont deux exemples de programmes nationaux en action. DEO a envoyé du personnel et des ressources sur place durant les inondations, et de nouveaux débouchés commerciaux ont été établis après le retrait d'EACL de l'emplacement de Pinawa

3.3.7 PROGRAMMES HÉRITÉS

L'objet de ce programme essentiel est l'administration et le recouvrement du portefeuille des prêts non remboursés de DEO. En vertu de nos programmes hérités, DEO est venu en aide à l'Institut international du développement durable, basé à Winnipeg, un organisme de développement durable de renommée mondiale.

3.4 PLANIFICATION À LONG TERME

L'évaluation de DEO et de l'environnement dans lequel évolue DEO montre qu'il est nécessaire de restructurer la manière dont les services sont fournis. L'accroissement du commerce mondial et de la concurrence, l'évolution constante de la technologie, les préoccupations environnementales et la nécessité de diversifier et de développer l'économie de l'Ouest canadien, tous ces aspects font que DEO doit s'adapter à la manière dont il s'acquitte de son mandat.

Pour l'instant, DEO s'emploie à une nouvelle stratégie à long terme visant à accroître les possibilités d'innovation et de diversification, à réduire les obstacles à la croissance des PME et à montrer son influence dans les partenariats fédéraux-provinciaux. À cette fin, DEO propose un rééquilibrage de ses activités et de ses ressources selon quatre pôles:

3.4.1 - l'esprit d'entreprise et le développement d'entreprises

3.4.2 - l'innovation

3.4.3 - le partenariat et coordination

3.4.4 - la recherche et l'analyse économique

3.4.1 ESPRIT D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

DEO est résolu à poursuivre son rôle de chef de file dans le soutien et le développement des petites entreprises et des chefs d'entreprise de l'Ouest canadien. DEO continuera aussi à développer des partenariats efficaces avec les organismes communautaires et les établissements financiers qui facilitent l'application des programmes et la fourniture des services aux petites et moyennes entreprises de l'Ouest.

3.4.2 INNOVATION

DEO croit que l'innovation est un élément clé du développement d'une économie saine et durable. Il est essentiel d'améliorer les niveaux de l'investissement dans la R-D ainsi que le développement et l'exploitation commerciale des nouvelles technologies. DEO encourage l'investissement en R.D, et s'efforce d'abaisser les obstacles à l'innovation et de soutenir la croissance des secteurs de pointe et des secteurs fondés sur le savoir dans l'Ouest canadien.

3.4.3 PARTENARIAT ET COORDINATION

DEO joue un rôle important dans la coordination des programmes et initiatives et il entend jouer un rôle de chef de file dans le développement économique de l'Ouest. Dans ce domaine les principales activités comprennent : le développement de partenariats avec d'autres paliers de gouvernement dans le but de promouvoir le développement économique et les initiatives visant à développer les communautés de l'Ouest.

3.4.4 RECHERCHE ET ANALYSE ÉCONOMIQUES

Pour toutes ces activités, DEO a toujours jugé essentiel de comprendre parfaitement les éléments économiques fondamentaux qui sont en jeu dans l'Ouest canadien. DEO développera un réseau de recherche et une capacité stratégique afin de disposer d'une information et d'une analyse sur les aspects économiques de l'Ouest canadien.



COMME D'AUTRES ORGANISATIONS QUI DÉVELOPPENT LEUR PREMIÈRE SDD, DEO A constaté que dans certains cas nous étions en mesure d'atteindre nos objectifs et cibles et que dans d'autres nous ne le pouvions pas. DEO reconnaît que notre SDD doit être vue comme un processus cyclique d'action et d'apprentissage. Afin de disposer d'une base d'amélioration constante, DEO a développé une procédure permettant l'évaluation régulière de notre SDD. Les conclusions de chaque évaluation sont mises à la disposition des gestionnaires, des employés et des partenaires.

4.1 CHAMP DE L'ÉVALUATION

L'évaluation comprend un examen des documents SDD et SGE de DEO, ainsi que des entrevues avec les employés de DEO. L'évaluation a porté sur les principaux aspects suivants :

- les buts, objectifs et cibles énoncés dans la stratégie de 1997, et les résultats effectivement atteints;
- les conclusions de vérifications et de vérifications ministérielles internes, et les autoévaluations de processus de gestion du DD;
- les circonstances nouvelles, notamment orientation stratégique, lois, activités, avancées scientifiques et technologiques, intérêt des agents économiques; et
- la pertinence de la stratégie proposée.

4.2 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION

L'utilisation initiale de la procédure d'évaluation SDD a conduit au rapport (*Stratégie 2000 de développement durable de DEO : document de travail*) qui comprend ce qui suit :

- un sommaire des circonstances nouvelles;
- un sommaire de ce que la SDD a permis d'obtenir à ce jour; et
- une description des conclusions d'évaluation, des leçons apprises et des mesures qui doivent être prises pour garantir une amélioration continue.

Le document *Stratégie 2000 de développement durable : document de travail* a été élaboré par DEO pour utilisation comme base de discussion et de consultation avec les partenaires les employés concernant les stratégies actuelles et futures de développement durable.

4.2.1 ÉVOLUTION DES CIRCONSTANCES

En tant qu'organisation relativement modeste comptant 340 employés dans huit bureaux répartis dans les provinces de l'Ouest ainsi qu'à Ottawa, DEO a été influencé par des événements inattendus tels que les inondations de la vallée de la rivière Rouge, qui ont mis à contribution un fort pourcentage des ressources du ministère.

Afin de soutenir le développement d'une SDD au sein du ministère en conformité avec la norme ISO 14001, on examine les exigences d'un SGE dans le dessein d'intégrer les méthodes et instruments de ce système dans les processus ministériels.

4.2.2 RÉALISATIONS

Bien qu'il soit sur une courbe d'apprentissage dans la mise en œuvre de sa SDD et dans la gestion d'événements qui tous requièrent les mêmes ressources, le ministère a fait des progrès considérables puisqu'il a atteint nombre des objectifs et cibles que nous nous étions fixés dans notre première SDD. On trouvera à l'appendice A un sommaire des buts, objectifs et cibles atteints qui ont été établis dans la SDD de DEO de 1997.

4.2.3 CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION, LEÇONS APPRISSES ET MESURES D'AMÉLIORATION

Les conclusions et recommandations de l'évaluation offrent une orientation pour une amélioration constante de notre SDD. Le tableau suivant donne les conclusions de l'évaluation, les leçons apprises et les mesures qui doivent être prises pour garantir une amélioration constante.

TABLEAU 1 : Sommaire de l'évaluation SDD

Conclusions de l'évaluation	Leçons apprises	Mesures d'amélioration	Fait
Les progrès dans l'établissement et la mise en œuvre d'un SGE pour soutenir la SDD de DEO ont été entravés par un manque de ressources.	DEO a besoin d'une capacité interne accrue pour avoir l'infrastructure nécessaire au soutien de décisions viables pour les activités, produits et services de DEO.	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'une équipe DD comprenant des représentants de diverses parties de l'organisation. Effectuer une analyse des écarts pour le SGE (complétée en juillet 2000) Appliquer les changements apportés au SGE compte tenu des résultats de l'analyse des écarts (effectué en août 2000) Nommer un gestionnaire du SGE. 	✓ ✓ ✓
Les questions de DD n'ont pas été définies dans la SDD de 1997.	Une méthode de définition des questions SDD est une première étape essentielle de la phase de planification de la SDD. Ce processus garantit que toutes les questions pertinentes SDD sont prises en compte dans notre SDD.	<ul style="list-style-type: none"> La procédure d'exécution de l'analyse des questions SDD a été établie. Cette procédure oblige DEO à revoir ses questions SDD régulièrement à la faveur de consultations avec les partenaires sociaux et les employés. 	✓
Absence de définition des besoins de formation du personnel de DEO en ce qui concerne la SDD et le SGE.	Les employés doivent être informés de leurs responsabilités et de la manière dont ces responsabilités contribuent aux initiatives de développement durable et à l'amélioration de la performance environnementale.	<ul style="list-style-type: none"> Établir une procédure permettant de s'assurer que les employés de DEO sont formés et conscients comme ils doivent l'être. Effectuer une analyse des besoins de formation. Compte tenu des résultats de l'analyse des besoins de formation, développer un plan de formation et de sensibilisation afin de s'assurer que les besoins de sensibilisation au DD sont satisfaits. 	✓
Plusieurs cibles du Plan d'action SDD de 1997 n'ont pas été atteintes et apparaissent comme « courantes » dans la mise à jour du Plan d'action SDD (1998-2000). Quelques initiatives de 1997 ont été abandonnées ou déclassées. Les « mesures » suggérant des indicateurs numériques de rendement compris dans le Plan d'action SDD 1997 ne figurent pas dans la mise à jour du Plan d'action SDD 1998-2000.	Comme des cibles numériques n'ont pas été fixées, le niveau global d'accomplissement est difficile à évaluer. La SDD 1997 était peut-être excessivement ambitieuse, avec 22 cibles, étant donné les ressources disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une procédure décrivant la manière dont les buts, objectifs et cibles sont établis; Réviser les objectifs et cibles en fonction des questions, aspects et conséquences définis grâce à la mise en œuvre des procédures SGE et aux résultats des consultations 2000. Les cibles doivent être temporelles et mesurables; Établir des plans d'action environnementaux pour la réalisation de chaque objectif et cible. Ces plans doivent indiquer les dates d'échéance, les responsabilités et les ressources. 	✓ ✓ ✓
Il n'existe pas de processus pour le suivi, la mesure et la notification des réalisations de développement durable et de performance environnementale.	Compte tenu que ce qui est mesuré est accompli, DEO doit établir un cadre de mesure de la performance environnementale. Ce cadre établira des processus permettant de mesurer, d'analyser et de communiquer la réalisation de nos objectifs et cibles.	<ul style="list-style-type: none"> Établir une procédure permettant de suivre et de mesurer la réalisation des objectifs et cibles, grâce à l'établissement d'indicateurs de performance. Établir une procédure pour s'assurer que la performance environnementale de DEO est consignée, régulièrement communiquée aux employés et aux partenaires sociaux et comprise dans le rapport annuel du ministère sur le rendement. 	✓ ✓
Absence d'un processus de mesures correctrices.	Notre stratégie est fondée sur la notion d'amélioration constante. Pour être sûr de corriger ce qui va mal, nous devons avoir un système permettant de repérer les problèmes et nous assurer que des mesures sont prises pour les corriger.	<ul style="list-style-type: none"> Établir des procédures d'application de mesures correctrices et préventives. S'assurer que toutes les mesures correctrices sont présentées à chaque examen de la haute direction. 	✓
Absence d'un processus pour l'examen, par la haute direction, de l'orientation de la SDD et du SGE.	Il doit exister un processus par lequel la haute direction soit régulièrement informée de l'état de la performance de la SDD et du SGE.	<ul style="list-style-type: none"> Établir une procédure permettant un examen régulier de la performance par la haute direction. 	✓

UNE PREMIÈRE ÉTAPE FONDAMENTALE DE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS les activités consiste à définir tous les aspects des activités, politiques et programmes de DEO qui ont ou pourraient avoir une incidence sur l'environnement ou le développement durable. La présente section décrit la méthode que DEO utilise pour définir et classer ses aspects environnementaux, et elle présente les questions que DEO considère aujourd'hui comme prioritaires dans l'actuelle SDD.

5.1 MÉTHODE

DEO a établi une liste initiale de questions reflétant les priorités du gouvernement fédéral et a consulté les partenaires internes et externes à propos des questions de développement durable que DEO devrait examiner. Des courriers électroniques et une activité d'apprentissage ont été utilisés pour susciter une prise de conscience, et un document de travail comportant un questionnaire a été distribué. Dans le questionnaire, on demandait aux participants de définir et de classer les questions de développement durable que DEO devrait examiner (par exemple réduire la consommation de ressources naturelles, accroître la productivité au moyen de solutions technologiques, mettre l'accent sur des Canadiens en santé et ainsi de suite) et le degré d'intervention que DEO devrait adopter. L'équipe DD a ensuite examiné les résultats du questionnaire pour déterminer les mesures à prendre. Un sommaire des résultats de l'enquête, ainsi que des commentaires, a été affiché sur le site Web de DEO.

Dans le cadre de notre SGE, on a élaboré une procédure permettant de repérer les activités de DEO qui pourraient influencer sur l'environnement et sur le développement durable, et sur lesquelles DEO peut exercer un certain contrôle (prière de se référer au Manuel des procédures SDD et SGE, *Indication des principaux aspects et effets environnementaux*). Cette procédure renferme aussi un processus par lequel ces aspects sont évalués selon leur importance, puis catégorisés en vue de mesures à prendre. La procédure sera exécutée régulièrement afin de s'assurer que l'analyse des questions est à jour et se rapporte aux opérations, politiques et programmes courants de DEO. Voir tableau 2: *Indication initiale des aspects et effets environnementaux*, pour un modèle du genre de questions définies durant cette procédure.

5.2 SOMMAIRE DES QUESTIONS CONCERNANT LA SDD

DEO a défini trois secteurs prioritaires dans l'actuelle SDD :

- faire connaître le développement durable parmi les PME de l'Ouest canadien;
- intégrer le développement durable dans les programmes et services fournis ou appliqués par DEO; et
- écologiser les opérations internes de DEO.

Par l'entremise du *Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC)* et de nos services commerciaux, DEO dispose d'un excellent moyen de diffuser l'information sur le développement durable parmi les PME de l'Ouest canadien. Cette information permettra aux PME de prendre des décisions plus réfléchies à propos des conséquences environnementales de leurs pratiques de gestion, et de tirer parti des opportunités offertes par le développement durable aux entreprises qui fournissent des produits et services respectueux de l'environnement et du contexte social.

Selon les répondants au questionnaire de consultation, les deux principales questions de développement durable que DEO devrait examiner sont la « *préservation de l'écosystème* » et la « *création de capacités au sein de DEO et parmi nos partenaires sociaux dans les notions de développement durable* ». À la lumière de cette réponse des partenaires sociaux, et des sujets qui reçoivent l'attention du gouvernement fédéral, DEO concentrera ses efforts sur la réduction des conséquences environnementales de nos propres opérations matérielles, et sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et économiques dans nos programmes et services. DEO est un ministère relativement modeste qui occupe des locaux loués, et ses objectifs sont tempérés par le champ restreint du contrôle qu'il exerce sur ses opérations immobilières, et nous nous concentrons sur les questions qui peuvent être effectivement gérées compte tenu des employés et ressources disponibles.

TABLEAU 2 : Détermination initiale des aspects et des incidences environnementaux

Activité/Programme/Politique	Aspect/Question	Incidence
Opérations matérielles	Achats	a. épuisement des ressources naturelles b. utilisation/rejet de matières dangereuses c. accumulation d'enfouissement sanitaire
	Gestion des déchets solides	a. épuisement des ressources naturelles b. accumulation d'enfouissement sanitaire
	Gestion des véhicules	a. pollution atmosphérique b. consommation de combustibles fossiles c. utilisation/rejet de matières dangereuses
	Consommation d'énergie	a. consommation de combustibles fossiles b. pollution atmosphérique
Élaboration (interne) des politiques et des programmes	Formation et sensibilisation	a. Réduction du potentiel d'effets négatifs sur l'environnement, la société et l'économie
	Évaluation environnementale stratégique	a. Atténuation ou prévention d'effets négatifs sur l'environnement, la société et l'économie
Élargissement de l'accès à l'information	Formation et sensibilisation	a. Réduction du potentiel d'effets négatifs sur l'environnement, la société et l'économie
Facilitation de l'accès au capital	Évaluation environnementale	a. Atténuation ou prévention d'effets négatifs sur l'environnement, la société et l'économie
	Soutien au développement de technologies environnementales	a. Développement et mise en œuvre de mesures propres à réduire les effets négatifs sur l'environnement

Aspect environnemental – Un élément des activités, politiques et programmes de DEO qui peuvent avoir un effet sur l'environnement.
Incidence environnementale – Un changement qui a lieu dans l'environnement par suite de l'aspect.

Comme on l'indique dans la section précédente, DEO applique une procédure permettant de définir l'aspect et la question sur lequel DEO exerce un contrôle et devrait exercer une influence. DEO entreprendra chaque année de définir ces questions.

En juillet 2000, DEO a procédé à cet exercice pour définir des secteurs prioritaires. Le tableau 2 décrit certains éléments comme des « aspects » ou des questions importantes qui requièrent des mesures dans la SDD courante. Prière de noter que cet exercice a été effectué au moyen des secteurs d'activité qui existaient à l'époque. Comme cette procédure doit avoir lieu chaque année, il se pourrait que les activités, aspects et incidences évoluent d'une année à l'autre.

Note : DEO a décidé de ne pas aborder la conservation de l'eau pour l'instant. En tant que locataire d'installations louées, DEO n'a aucun moyen efficace de contrôler ou de mesurer la consommation. De plus, la réduction possible de la consommation serait minime étant donné le petit nombre d'employés et les genres restreints d'utilisation (toilettes et cuisinettes uniquement).

DEO RECONNAÎT QUE LES CONSULTATIONS INTERNES AVEC LES EMPLOYÉS, ET EXTERNES AVEC les partenaires, les clients et autres acteurs sociaux, sont une partie importante du processus de planification de la SDD. L'objet premier des consultations est de susciter une prise de conscience des questions de développement durable à l'égard de DEO et de donner aux participants un moyen de faire connaître leurs observations et leurs points de vue sur l'analyse des questions de DEO et sur le développement et la mise en œuvre de la SDD de DEO. Dans le document *Avancer dans la voie du progrès*, le Commissaire mentionnait les trois faiblesses suivantes que tous les ministères devraient considérer dans leurs prochaines SDD :

- coordination restreinte entre les ministères;
- participation restreinte de la haute direction; et
- rétroaction restreinte vers les participants.

Pour venir à bout de ces faiblesses, DEO a développé un processus de consultation afin d'informer les groupes et individus de l'intérieur et de l'extérieur, et pour obtenir de leur part une intervention. Une procédure a été développée, qui consiste en trois étapes.

6.1 ÉTAPE I : TABLE RONDE NATIONALE

DEO a participé le 4 avril 2000 à une table ronde nationale au cours de laquelle 28 ministères et organismes et chefs de file de l'industrie se sont rencontrés à Ottawa pour discuter du développement durable. DEO a collaboré au développement de cette table ronde et a contribué en tant que partenaire égal, par une participation active et par un financement. Par la suite, DEO a participé au processus de consultation pour le développement des stratégies de développement durable d'autres ministères.

6.2 ÉTAPE II : CONSULTATIONS INTERNES ET EXTERNES

L'objet principal de la deuxième étape du processus de consultation est de susciter une meilleure prise de conscience du développement durable à l'intérieur de DEO et de faciliter la forme finale de l'analyse des questions pour l'actuelle SDD de DEO.

6.2.1 CONSULTATIONS INTERNES

Le premier segment des consultations internes a consisté en une large distribution de la *SDD 2000 de DEO : document de travail*, un document qui a été préparé à la suite d'une évaluation interne de la SDD de 1997 (discutée dans la section 4) et conçu pour susciter une prise de conscience du développement durable dans les bureaux de DEO. Le document a été distribué au niveau interne parmi les employés, via le courrier électronique. Ce courrier a été suivi d'un événement d'apprentissage organisé pour les cadres supérieurs et l'équipe DD à Edmonton le 4 juillet 2000. Parmi les conférenciers invités à l'événement, il y avait M. Brian Natrass, éminent penseur, auteur et consultant dans le domaine du développement durable, et Ron Bergin, du Bureau du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Après distribution du document de travail de DEO et après l'événement d'apprentissage, les représentants de tous les secteurs d'activité ont été priés de remplir un questionnaire pour faciliter la définition des questions de développement durable. L'équipe DD a alors examiné les résultats du questionnaire et défini les objectifs et cibles de la SDD.

6.2.2 CONSULTATIONS EXTERNES

Les consultations externes ont consisté en la distribution du *Document de travail sur la SDD 2000 de DEO*, ainsi que d'un ensemble de questions d'enquête aux partenaires de l'industrie (y compris les membres du portefeuille d'Industrie de l'Ouest canadien), aux membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC), au Groupe des sciences et de l'innovation de l'Ouest, au Groupe de réflexion des sous-ministres adjoints de l'Ouest et aux 27 autres ministères et organismes préparant leurs propres SDD, pour dépôt en décembre 2000. Ces documents ont été distribués surtout via le courrier électronique, et ils ont été affichés sur la section développement durable de notre site Web interne.

Une base de données a été établie pour recueillir, mesurer, analyser et communiquer les résultats de l'enquête. À l'appendice B, se trouve un sommaire des commentaires qui ont suivi les consultations internes et les consultations externes.

6.3 ÉTAPE III : PROJET DE CONSULTATION SDD

On a demandé aux participants à la première série de consultations s'ils souhaiteraient participer à une deuxième série de consultations. Environ 75 p. 100 (30 personnes) des participants à la première série se sont proposés pour la deuxième série de consultations. La deuxième série des consultations a consisté à distribuer une version provisoire de l'actuelle SDD de DEO (2000) afin d'obtenir des commentaires constructifs et détaillés concernant l'engagement et les initiatives proposées. Ce projet a aussi été utilisé comme base de discussions concernant la collaboration entre DEO et les autres ministères fédéraux. L'ensemble final de commentaires a été recueilli, analysé et intégré dans l'actuelle SDD.

7.0 Buts, objectifs et cibles

LES BUTS ET OBJECTIFS DONNENT UNE IDÉE GÉNÉRALE DE L'ORIENTATION VERS LE développement durable et l'amélioration de la performance environnementale. Les cibles sont les énoncés réalistes, mesurables et temporels des étapes qui sont requises pour atteindre les objectifs. La section suivante (tableau 3) décrit les objectifs et cibles qui ont été établis pour l'actuelle SDD, ainsi que la méthode utilisée dans leur établissement.

7.1 BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES DE LA SDD 2000 DE DEO

Après l'évaluation de la SDD de 1997, nous avons modifié nos buts, objectifs et cibles pour qu'ils soient orientés davantage sur les résultats que sur les activités. S'inspirant des enseignements tirés de sa première SDD, DEO a développé une procédure d'établissement des buts, objectifs et cibles. Cette procédure a été utilisée par l'équipe SDD comprenant des représentants de diverses parties de l'organisation, durant la réunion du 14 septembre 2000 à Edmonton (voir section 6.0, Consultations). Durant la réunion, les membres de l'équipe SDD et les cadres supérieurs ont établi des buts, objectifs et cibles provisoires, en se servant des questions définies dans l'analyse des questions SDD. Ces buts, objectifs et cibles ont alors été examinés et mis au point après rétroaction des participants durant l'étape II de notre processus de consultation, et ils sont résumés au tableau 3.

TABLEAU 3 : Buts, objectifs et cibles de la SDD de DEO

But 1 : Faciliter l'intégration du développement durable dans les pratiques des PME de l'Ouest canadien, grâce à nos partenaires du réseau.		
Objectif 1.1 : Fournir à nos partenaires du réseau et aux PME de l'Ouest l'information sur l'application pratique du développement durable.	Indicateur de performance 1.1.1 : Nombre et pourcentage de membres du RSEOC qui ont accès à la trousse d'information de DEO sur le développement durable.	Cible 1.1.1 : 100 % d'ici au 31 mars 2002
	Indicateur de performance 1.1.2 : Nombre d'utilisateurs qui ont accès à la trousse d'information de DEO sur le développement durable.	Cible 1.1.2 : augmentation annuelle jusqu'au 31 mars 2004
	Indicateur de performance 1.1.3 : Nombre et pourcentage de membres du RSEOC qui utilisent dans les services qu'ils fournissent la trousse d'information sur le développement durable.	Cible 1.1.3 : 25 % des membres du RSEOC d'ici au 31 mars 2003



But 2 : Intégrer le développement durable dans les programmes, services et activités que nous fournissons directement et dans les partenariats.		
Objectif 2.1 : Soutenir les projets qui appuient les principes, pratiques et technologies du développement durable, directement ou en association avec d'autres.	Indicateur de performance 2.1.1 : Nombre de projets qui soutiennent le développement durable et la valeur des crédits approuvés de DEO.	Cible 2.1.1 : augmentation annuelle jusqu'au 31 mars 2004
Objectif 2.2 : Donner suite au processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) pour tous les nouveaux programmes et nouvelles politiques.	Indicateur de performance 2.2.1 : Pourcentage de nouveaux programmes évalués en vertu du processus modifié EES.	Cible 2.2.1 : 100 % d'ici au 31 mars 2003.

But 3 : Encourager une culture du développement durable au sein de DEO.		
Objectif 3.1 : Sensibiliser les employés à la SDD et aux objectifs et cibles.	Indicateur de performance 3.1.1 : Nombre et pourcentage d'employés qui reçoivent une trousse d'orientation sur le développement durable.	Cible 3.1.1 : 80 % des employés d'ici au 31 mars 2003.
Objectif 3.2 : Communiquer régulièrement aux employés les progrès accomplis dans la SDD de DEO.	Indicateur de performance 3.2.1 : Nombre de meilleures pratiques et d'études de cas qui abordent les questions de développement durable.	Cible 3.2.1 : Niveau d'accroissement, mesuré annuellement
Objectif 3.3 : Démontrer et encourager les 3 R (réduire, réutiliser, recycler) et donner effet aux programmes de recyclage dans les installations de DEO.	Indicateur de performance 3.3.1 : Nombre et genre d'initiatives 3 R mises en œuvre dans les installations de DEO.	Cible 3.3.1 : Niveau d'accroissement, mesuré annuellement.
Objectif 3.4 : Augmenter les approvisionnements écologiques au sein de DEO.	Indicateur de performance 3.4.1 : Nombre de gens exerçant des responsabilités d'achat et ayant reçu une formation aux achats écologiques.	Cible 3.4.1 : 90 % d'ici au 31 mars 2002.
	Indicateur de performance 3.4.2 : Nombre d'ententes qui comprennent des dispositions « vertes »	Cible 3.4.2 : Niveau d'accroissement, mesuré annuellement.
Objectif 3.5 : Augmenter la conservation de l'énergie à DEO.	Indicateur de performance 3.5.1 : Pourcentage de tous les nouveaux équipements de bureau achetés/loués qui sont des modèles d'efficacité énergétique.	Cible 3.5.1 : 80 % d'ici au 31 mars 2002.



8.0 Sommaire du plan d'action

LE TABLEAU CI-APRÈS DÉCRIT LES MESURES GÉNÉRALES QUI SERONT PRISES PAR DEO POUR atteindre chaque objectif. Les mesures applicables à chaque objectif, y compris les responsabilités et les ressources nécessaires, sont détaillées dans des plans d'action complets figurant dans le Manuel SGE.

TABLEAU 4 : Sommaire du plan d'action de la SDD de DEO

But 1 : Faciliter l'intégration du développement durable dans les pratiques des PME de l'Ouest canadien, par l'entremise de nos partenaires du réseau.	
Objectif 1.1 : Fournir à nos partenaires du réseau et aux PME de l'Ouest l'information sur l'application pratique du développement durable.	Plan d'action 1.1 <ul style="list-style-type: none">• Développer un schéma pour la trousse d'information sur le développement durable, inclure des résultats d'apprentissage et un processus de suivi, décider des médias à utiliser (Web, exposés, séances d'orientation, etc.)• Développer une trousse d'apprentissage sur le développement durable, qui puisse être modifiée pour répondre aux besoins des publics cibles, et adapter cette trousse aux besoins du RSEOC et des PME.• Fournir et encourager l'accès à la trousse d'information sur le développement durable, pour les membres du RSEOC et les PME.• Documenter le nombre de membres du RSEOC qui ont reçu la trousse d'information sur le développement durable.• Sonder la totalité des membres du RSEOC pour déterminer l'utilisation qu'ils font de la trousse.
But 2: Intégrer le développement durable dans les programmes, services et activités que nous exerçons directement ou en partenariat.	
Objectif 2.1 : Soutenir les projets qui encouragent les principes, pratiques et technologies du développement durable, directement ou en association avec d'autres.	Plan d'action 2.1 <ul style="list-style-type: none">• Discuter et recommander un processus d'évaluation des projets pour déterminer si leurs résultats soutiennent le développement durable dans l'Ouest canadien.• Intégrer ce processus dans le processus actuel d'évaluation des projets.• Définir les projets, programmes et processus de développement durable dans lesquels DEO collabore avec d'autres (ministères fédéraux et provinciaux, ministères et organismes; ONG; etc.)• Collaborer avec les ministères fédéraux, les autres niveaux de gouvernement et les groupes à but non lucratif (p. ex. Institut Pembina) pour atteindre les buts relatifs au changement climatique, en vertu de l'initiative de l'ordre dans la « grande maison fédérale ».
Objectif 2.2 : Donner suite au processus d'évaluation environnementale stratégique (EES) pour tous les nouveaux programmes et nouvelles politiques.	Plan d'action 2.2 <ul style="list-style-type: none">• Donner suite à l'application de l'EES pour tous les nouveaux programmes et nouvelles politiques.• Surveiller le nombre de nouveaux programmes évalués en vertu du processus modifié EES.



But 3 : Encourager une culture du développement durable au sein de DEO.

Objectif 3.1 : Sensibiliser les employés à la SDD et aux objectifs et cibles.	<ul style="list-style-type: none">• Modifier la trousse d'information sur le développement durable développée au soutien de l'objectif 1.1, afin de créer une trousse d'orientation des employés en matière de développement durable.• Remettre la trousse d'orientation sur le développement durable aux employés au cours d'une séance d'information facultative.• Effectuer une analyse des besoins de formation.
Objectif 3.2 : Communiquer régulièrement aux employés les progrès accomplis dans la SDD de DEO.	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les meilleures pratiques et études de cas du développement durable à l'aide de l'ouvrage <i>Attestations de succès et d'excellence commerciale des meilleures pratiques</i>, et à l'aide d'autres sources.• Développer et distribuer un rapport annuel SDD pour DEO, à l'aide du livre sur les meilleures pratiques et des observations recueillies.
Objectif 3.3 : Encourager les 3 R (réduire, réutiliser, recycler) et donner effet aux programmes de recyclage dans les installations de DEO.	<ul style="list-style-type: none">• Développer et mettre en œuvre un plan d'action sur la réduction des déchets.• En collaboration avec TPSGC, établir un système de collecte et de gestion des données sur la production et le recyclage des déchets solides dans les installations de DEO.
Objectif 3.4 : Augmenter les achats écologiques au sein de DEO.	<ul style="list-style-type: none">• Former les employés aux achats écologiques.• Examiner les contrats et développer des clauses « vertes » qui puissent être intégrées dans un ou plusieurs des contrats.• Examiner la possibilité de marquer les achats écologiques dans le système d'achats de l'organisation.• Si ce qui précède réussit, tenter de mesurer les achats écologiques en pourcentage des achats totaux et utiliser cette information pour développer les cibles de la SDD 2003.
Objectif 3.5 : Augmenter la conservation de l'énergie dans les installations de DEO.	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les employés aux responsabilités d'achat dans le choix des modèles éconergétique.• Offrir à tous les employés une formation en matière de consommation d'énergie.• Prendre avec TPSGC des dispositions permettant de recevoir des données sur la consommation d'énergie, afin de suivre la consommation.• Collaborer avec TPSGC pour atteindre à la conservation d'énergie dans les installations occupées par DEO.



9.0 Cadre de la mesure du rendement environnemental

AFIN DE COMPRENDRE ET D'AMÉLIORER NOTRE rendement par rapport à nos objectifs et cibles officiels, DEO a développé un cadre de la mesure du rendement (CMR). L'information recueillie aidera DEO à évaluer les progrès accomplis et à définir les aspects où une amélioration s'impose.

Pour établir le CMR, DEO s'est engagé à accomplir plusieurs tâches. Chaque tâche est décrite ci-après, et une description détaillée appelée *Guide du cadre de la mesure du rendement de DEO* figure dans le Manuel ESG.

9.1 PLANIFICATION

DEO a développé un CMR qui est adéquat, étant donné la nature et le champ de ses activités, ainsi que les objectifs et cibles de la SDD. En planifiant le CMR, DEO a examiné les aspects suivants :

- priorités
- mesures
- aspects environnementaux applicables
- échéancier
- ressources
- preuve de l'engagement de la haute direction

9.2 DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS DE LA MESURE DU RENDEMENT

DEO a établi des procédures permettant de définir des indicateurs de mesure du rendement, lesquels servent à mesurer les résultats obtenus par rapport à chaque objectif officiel. Pour garantir la contribution de nos activités aux rapports

gouvernementaux sur le rendement environnemental, nous avons choisi le cas échéant des indicateurs courants de rendement comme ceux que propose le document *Développement durable dans les activités gouvernementales: une démarche coordonnée*. Les indicateurs de rendement à utiliser sont énumérés dans le *Tableau 3, Buts, objectifs et cibles de la SDD de DEO*.

De plus, DEO a assigné des rôles et responsabilités à chacun des indicateurs de mesure du rendement. Cette information figure dans le Manuel ESG de DEO.

9.3 ÉTABLISSEMENT DE CIBLES

Après que les objectifs de DEO ont été fixés et que les indicateurs de rendement ont été choisis, l'équipe DD a établi, pour tous les objectifs, des cibles mesurables et assorties d'échéances. Chaque cible est rattachée à un indicateur de rendement. La mesure effectuée par rapport à ces cibles sera la base de la mesure du rendement de DEO qui figurera dans la section « Développement durable » des rapports annuels du ministère sur le rendement.

9.4 COLLECTE DES DONNÉES DE BASE

Pour chaque objectif et cible, on envisage de recueillir des données de base. Les données de base utiliseront l'indicateur indiqué de rendement et pourront être soit un nombre historique, soit un nouvel ensemble de base fixé à zéro, comme ce serait le cas dans l'établissement de données de base pour un nouveau pro-

gramme. Dans la plupart des cas, les données de base applicables sont connues ou peuvent être estimées, mais, lorsque ce n'est pas le cas, la clarification des chiffres de base pourra entraîner l'ajustement de cibles fixées à l'intérieur de la SDD.

Les données de base seront recueillies pour chaque cible d'ici au 31 mars 2002.

9.5 RAPPORTS

Une fois que les données sur le rendement ont été recueillies, mesurées et analysées, DEO utilisera cette information pour préparer un rapport qui pourra être remis aux employés, aux partenaires sociaux et au public. Les employés seront informés via le courrier électronique des progrès accomplis par le ministère pour atteindre les objectifs et cibles. Les partenaires sociaux et le public pourront accéder aux rapports intérimaires sur Internet

9.6 EXAMEN ET AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Des procédures ont été établies pour comparer les données de l'indicateur de rendement par rapport aux cibles établies. Le rendement est examiné et suivi régulièrement au niveau national, puis évalué en vue de définir les aspects qui peuvent être améliorés et ceux où l'on peut réduire les coûts.



Un processus d'amélioration continue est mis en œuvre par l'établissement de procédures de vérification et de mesures correctrices. Ces procédures donnent à DEO le moyen d'évaluer son rendement environnemental et de s'assurer qu'il continue sur la voie d'activités viables.

10.1 DÉFINITION DES CAS DE NON-CONFORMITÉ ET DES MESURES CORRECTRICES

Des procédures de vérification interne ont été établies pour s'assurer que toutes les opérations qui ont un effet sur le développement durable et sur l'environnement sont effectuées en accord avec les politiques et procédures. Ces procédures permettent aussi de s'assurer que des mesures sont prises pour corriger les cas de non-conformité.

10.2 EXAMEN PAR LES CADRES

DEO organise un examen du SGE par les cadres, c'est-à-dire une rencontre avec les cadres supérieurs, pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du système de gestion de l'environnement et du développement durable. Lors de cette rencontre des rapports seront préparés sur les sujets suivants :

- politique environnementale et SDD de DEO;
- mise en œuvre et progrès vers les objectifs et cibles environnementaux;
- détermination des cas de non-conformité aux réglementations fédérales, provinciales et territoriales;
- autres initiatives fédérales ou provinciales pouvant influencer sur la SDD de DEO;
- résultats des vérifications et évaluations SDD et SGE; et
- état des cas de non-conformité et des mesures correctrices;
- pertinence du SGE par rapport aux nouvelles conditions (c.-à-d. avancées technologiques, lois, structures organisationnelles, accès à l'information); et
- préoccupations des parties concernées.



Sommaire des réalisations SDD

Buts (B) Objectifs (O) Mesures (M)		Engagements SDD 1998 - 2000	À compléter d'ici déc. 2000	Exemples d'activités à ce jour
1	B	Susciter une prise de conscience et fournir l'information		
1.1	O	Améliore l'accès des PME à l'information sur le développement durable (DD) via le Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien (RSEOC), et sensibilise ses membres aux principes de DD.	En cours	Le site Web de DEO a des liens avec d'autres sites de développement durable
1.1.0.1	M	Développer l'information DD que les membres du RSEOC peuvent partager avec les petites entreprises.	En cours	À ce jour, l'information a surtout été une information d'amont comme l'ont demandée les clients, plutôt qu'une information d'aval. Exemples de mesures prises par DEO : En Alberta, Liaison Entreprise compte 47 liens avec le développement durable, notamment l'Institut international de l'environnement pour le DD; et DEO a mis l'information à la disposition de tous les membres du RSEOC en janvier 1998 par l'entremise du site Web.
1.1.0.2	M	Faciliter le partage des principes et pratiques DD parmi les membres du RSEOC [par exemple, sonder les membres sur la manière dont ils appliquent les principes DD/utiliser les données pour assembler une liste de meilleures pratiques].	En cours	Des séances d'information sur le DD et les changements climatiques ont été offertes aux Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC). On a demandé aux SADC de déterminer comment sensibiliser leurs collectivités au DD, et cela à compter de leurs plans d'activités de 1997-1998, afin qu'elles puissent entreprendre le processus d'établissement des meilleures pratiques.
1.2	O	Diffuser largement l'information sur le DD dans l'Ouest canadien, grâce à l'Internet	En cours	DEO a intégré des liens sur le développement durable à son site Web. DEO finance un projet au Pembina Institute en Alberta visant à développer des indicateurs d'état réels. Les résultats du projet seront postés sur le site Web de DEO.
1.2.0.1	M	Créer une page Web faisant ressortir la mise en œuvre des nouvelles réglementations environnementales et des mesures que les firmes peuvent prendre pour écologiser leurs lieux de travail et créer des liens avec d'autres sites où les petites entreprises peuvent obtenir une information détaillée sur le DD.	Mars 00	Le processus de réaménagement du site Web public de DEO est en cours, en juillet 2000, et il comprendra un accès facile à l'information sur le DD.
1.2.0.2	M	Mettre la SDD sur le site Web de DEO et afficher les mises à jour périodiques dès leur mise en œuvre.	Affichée et en cours	La Stratégie SDD de DEO est affichée à http://www.wd.gc.ca/eng/mediacentre/sd_plan/sd_o4.html . Les mises à jour peuvent être trouvées à http://www.wd.gc.ca/eng/mediacentre/default.htm .
1.3	O	Fournir aux petites entreprises l'information sur les débouchés commerciaux du DD.	En cours	
1.3.0.1	M	Consulter les autres ministères gouvernementaux à propos des besoins futurs d'achats dans l'Ouest canadien et communiquer cette information aux clients et aux fournisseurs potentiels.	Automne 2000	Des stratégies d'achat et de commerce électronique sont actuellement en cours de développement et pourraient répondre à cet aspect.
1.3.0.2	M	Établir une équipe de spécialistes DD qui coordonnera la mise en œuvre de la SDD et tiendra lieu de source d'information (98/99)	En cours	L'équipe DD a été établie en novembre 1999, tandis qu'une équipe d'évaluation environnementale existe depuis de nombreuses années. DOE - C.-B. a également créé un groupe de travail sur le DD. Ce groupe, composé de représentants des quatre directions régionales a pour rôle de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de la SDD de DEO en C.-B.
1.3.0.3	M	Informer les agents du service à la clientèle de DEO à propos du DD.	En cours	Des exposés ont été faits dans chaque bureau par les membres de l'équipe DD, des mises à jours sont fournies via le courrier électronique, et une information sur le DD est accessible sur le site Intranet de DEO.

*PME - les petite et moyennes entreprises

Buts (B) Objectifs (O) Mesures (M)	Engagements SDD 1998 - 2000	À compléter d'ici déc. 2000	Exemples d'activités à ce jour	
2	B	Soutien du développement durable grâce à des mesures coopératives		
2.1	O	Collaborer avec les gouvernements provinciaux en matière de DD	En cours	Dans le cadre de l'Entente de partenariat pour le développement économique Canada - Colombie-Britannique, DEO, en collaboration avec la province de la C.-B., a accepté d'allouer 13 millions de dollars de financement fédéral provincial à des projets reliés aux piles à combustible.
2.1.0.1	M	Participer à des rencontres futures fédérales-provinciales dans l'Ouest et y faire connaître le DD.	En cours	Une étude effectuée au nom de DEO par la Canada West Foundation comprenait le développement durable dans ses conclusions. Cette information a été partagée avec le Groupe des sous-ministres du développement économique de l'Ouest, composé des quatre SM provinciaux et du sous-ministre de DEO.
2.1.0.2	M	Recueillir l'information sur les activités provinciales de DD	En cours	DEO se tient en liaison avec la stratégie des changements climatiques de l'Alberta, via le Central provincial des changements climatiques, une organisation virtuelle d'information et de développement, participe aux activités avec les provinces, et s'associe avec les provinces dans des projets particuliers (un projet de recherche en Alberta avec l'Institut Pembina, par exemple).
2.2	O	Encourager l'action coopérative entre les trois niveaux de gouvernement de l'Ouest canadien afin de faire connaître le DD	En cours	
2.2.01	M	Coparrainer une conférence sur le DD.	En cours	À titre d'exemples, un soutien a été donné aux conférences Globe and North Sun 99. Parrainage de Combustion Canada 99 et de la Conférence canadienne de 1999 sur la gestion des déchets. DEO a versé 5 000 \$ en novembre 1998 pour un atelier CETAC* sur le financement providentiel des sociétés environnementales. DEO a parrainé l'assemblée annuelle de l'Association des industries environnementales du Manitoba (1999), y compris un kiosque destiné à faire connaître le fonds d'emprunt pour les technologies environnementales. DEO a coparrainé (avec la Banque TD - 500 \$ chacun) une séance petit déjeuner lors de la table ronde environnementale de mai 1998 à Winnipeg (DEO avait également un kiosque). DEO parrainera la Conférence sur les indicateurs de développement durable du Fraser Basin Council de novembre 2000.
2.3	O	Encourager la réalisation des objectifs fédéraux DD afin de soutenir l'esprit d'entreprise et d'accroître le développement économique	En cours	DEO participe avec les autres ministères au Groupe régional de partage de l'information sur la SDD de la C.-B. Ce groupe régional travaille à la coordination et partage l'information sur les stratégies et initiatives de développement durable du fédéral.
2.3.0.1	M	Avec les membres de l'Ouest canadien du portefeuille d'Industrie, accroître l'inclusion des objectifs DD dans les initiatives et activités de développement économique.	En cours	Les employés de DEO ont participé à des séances de formation au développement durable organisées par Industrie Canada. Des projets pilotes d'éco-efficacité sont en cours de développement qui pourraient faire intervenir à la fois DEO et Industrie Canada. Des conférences téléphoniques avec les autres organismes régionaux ont conduit à un partage de formulaires, de procédures et d'idées pour inclusion dans la stratégie des trois prochaines années.
2.4	O	Élargir les possibilités commerciales grâce à des mesures conjointes pour les technologies environnementales et technologies habilitantes connexes	En cours	En octobre 2000, DEO a annoncé 980 000 \$ pour le démarrage de l'Association canadienne de l'industrie des piles à combustible.

*CETAC - Canadian Environment Technology Advancement Corporation

Buts (B) Objectifs (O) Mesures (M)		Engagements SDD 1998 - 2000	À compléter d'ici déc. 2000	Exemples d'activités à ce jour
2.4.0.1	M	Définir les possibilités ou mécanismes permettant d'élargir le DD, y compris les changements climatiques, les débouchés commerciaux et la SICE ³ .	En cours	DEO travaille avec Environnement Canada (EC) et Ressources naturelles Canada (RNCAN) et d'autres organismes fédéraux à la promotion de projets pour l'obtention d'un financement TEAM dans l'Ouest.
2.4.0.2	M	Faire connaître l'investissement du programme Partenariats technologie Canada (PTC) dans les sociétés environnementales de l'Ouest canadien	En cours	DEO développe aujourd'hui une stratégie de l'innovation qui comprend des activités visant à aider les entreprises de l'Ouest canadien à accéder au financement offert par le programme PTC.
2.4.0.3	M	Faire connaître le programme des fonds d'emprunt DEO-Banque TD sur les technologies environnementales	En cours	Plus de 5 millions de dollars des divers fonds d'emprunt de DEO ont été approuvés pour l'ensemble de l'Ouest. Les projets de DD ne sont pas isolés à l'intérieur du fonds d'emprunt pour les technologies environnementales, puisque nombre d'entre eux peuvent être financés par d'autres fonds, notamment le Fonds d'emprunt pour les industries fondées sur le savoir.
2.4.0.4	M	Travailler avec l'Association des industries environnementales de l'Ouest canadien à définir les déficits et obstacles technologiques, en association avec le travail national, de telle sorte que les membres de l'industrie puissent définir d'éventuels débouchés commerciaux	En cours	DEO participe avec d'autres organismes et associations à accroître les possibilités offertes aux PME. Par exemple, DEO est membre de l'Association des services environnementaux de l'Alberta et membre associé du chapitre de la C.-B. de l'Association canadienne des industries environnementales.
3	B	Encourager une culture du développement durable à DEO		
3.1	O	S'assurer que les employés de DEO comprennent les questions du développement durable	En cours	
3.1.0.1	M	Faire des exposés sur le DD au personnel.	Juillet 00	Des « Nouvelles en bref » sur l'évaluation environnementale stratégique ont été communiquées à tous les employés en octobre 1999. Les membres de l'équipe DD se sont rencontrés avec les employés et les gestionnaires dans leurs régions respectives. Le 4 juillet 2000, le groupe de la haute direction a participé à un événement d'apprentissage du DD facilité par M. Brian Natrass, un spécialiste du développement durable et de l'Étape naturelle. Ron Bergin, du Bureau du vérificateur général, a également présenté un exposé au groupe de la haute direction durant cette séance.
3.2	O	S'assurer que le DD est reflété dans le développement des politiques, des plans et des programmes	En cours	
3.2.0.1	M	Développer un processus permettant d'inclure les principes du DD dans les politiques, plans et programmes.	Mars 00	Innovative Management Solutions Inc. aide DEO à établir un SGE et une infrastructure connexe pour soutenir et construire les capacités de développement durable, et à inclure les aspects du DD dans les politiques et programmes de DEO.
3.2.0.2	M	Effectuer des examens environnementaux de projets, au besoin	En cours	La totalité des activités financées par DEO, y compris les programmes appliqués au nom d'autres organismes tels que le Programme des travaux d'infrastructure, sont sujettes à un « examen environnemental ».
3.3	O	Travailler à l'amélioration de l'efficacité environnementale des activités des bureaux	En cours	

³SICE - Stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement

⁴TEAM - Technology Early Action Measure

Buts (B) Objectifs (O) Mesures (M)		Engagements SDD 1998 - 2000	À compléter d'ici déc. 2000	Exemples d'activités à ce jour
3.3.0.1	M	Soutenir le DD par l'achat de produits et services respectueux de l'environnement	En cours	Les enveloppes, le papier à en-tête et les brochures consistent en papier recyclé. Il existe des poubelles de recyclage. Le programme « Ordinateurs usagés pour les écoles » est en vigueur. Le personnel est encouragé à fermer les ordinateurs le soir. Des conteneurs de recyclage pour les cannettes et bouteilles sont fournis au personnel.
3.3.0.2	M	Soutenir le développement d'une politique des achats écologiques, y compris une définition des produits et services écologiques, en partenariat avec les autres organismes fédéraux et provinciaux (p. ex. via services partagés ou conseils fédéraux)	En cours	Un sous-comité de l'équipe DD développe des moyens d'écologiser les opérations de DEO. Innovative Management Solutions Inc. aide DEO à établir un SGE et une infrastructure connexe, pour soutenir et construire une capacité de développement durable au sein de DEO, et la firme jouera un rôle dans les progrès en la matière.
4	B	Renforcer la visibilité fédérale dans le dossier des changements climatiques et appliquer des programmes ou services qui contribuent au programme national des changements climatiques.		
4.1	O	Positionner le ministère en tant qu'intervenant principal dans le dossier des changements climatiques	En cours	
4.1.0.1	M	Se rattacher aux groupes régionaux travaillant à la question des changements climatiques.	En cours	DEO est un participant actif des comités / groupes directeurs provinciaux sur les changements climatiques (p. ex. : Alberta Climate Change Central). DEO a coordonné une étude permettant de définir les initiatives conjointes / opportunités au soutien de la Stratégie nationale des changements climatiques et des initiatives et activités provinciales en la matière. Plusieurs projets EPDEO ont été financés en collaboration avec d'autres ministères, des gouvernements provinciaux et municipaux et le secteur privé – p. ex. Vitrine des technologies relatives aux gaz à effet de serre, séquestration du dioxyde de carbone, etc. DEO a offert un financement au Fraser Basin Council pour l'aider à exploiter la grille à débris de la rivière Fraser située près d'Agassiz. DEO aide le conseil à réduire la pollution et les gaz à effet de serre en diminuant la quantité de débris de bois capturée et qui est brûlée chaque année.
4.1.0.2	M	Participer aux tables thématiques du Secrétariat national des changements climatiques (p. ex. la table concernant les technologies)	En cours	DEO a participé à toutes les réunions de la Table des technologies et au développement du plan d'activités résultant de cette table.
4.1.0.3	M	Travailler avec les comités fédéral et national des changements climatiques	En cours	Le sous-ministre adjoint (AB) dirige dans l'Ouest les mesures du portefeuille d'Industrie touchant les changements climatiques. DEO a facilité et parrainé plusieurs projets TEAM avec le soutien d'Environnement Canada, de Ressources naturelles Canada et autres.



Sommaire des résultats du questionnaire 2000 sur la Stratégie de développement durable

- le questionnaire 2000 sur la SDD a été distribué à environ 500 personnes et organismes, dont les employés de DEO et les partenaires du réseau des services aux entreprises;
- DEO a reçu un taux de réponses d'environ 10 % à ce questionnaire;
- une majorité des répondants ont accepté d'être contactés pour la deuxième série de consultations.

1. Eu égard au Plan d'action du développement durable qui a été élaboré en 1997, et eu égard à nos progrès décrits dans l'appendice A, avons-nous atteint nos objectifs? Dans la négative, pourquoi?

76 % des répondants qui ont répondu à cette question ont dit que nous avons atteint nos objectifs.

Commentaires choisis sur les raisons pour lesquelles nos objectifs n'ont pas été atteints :

- il a semblé qu'il s'agissait d'un exercice non récurrent, qui a ensuite été oublié;
- les entreprises et les employés ont besoin d'une formation et d'une orientation en matière de développement durable et concernant des aspects tels que « pourquoi », « comment » et « en quoi cela me concerne-t-il », afin d'adopter les buts et objectifs que le ministère a fixés;
- les objectifs n'ont peut-être pas été atteints en raison de la grande portée des objectifs et de la difficulté d'un changement dans des aspects aussi complexes;
- un plan d'action comportant des cibles mesurables aurait produit de meilleurs résultats.

2. Aidez-nous à bien poser les questions.

Voici des exemples de questions ayant une incidence sur le développement durable. Prière d'ajouter les aspects que vous voudriez que nous considérions. Mettre une coche dans la colonne de gauche pour indiquer les aspects qui, selon vous, devraient être examinés, et indiquer leur niveau de priorité dans la colonne de droite.

	Questions ayant une incidence sur notre avenir	Rang
<input type="checkbox"/>	Réduire la consommation de ressources naturelles.	
<input type="checkbox"/>	Préserver l'écosystème.	
<input type="checkbox"/>	Partager les avantages et opportunités avec tous les Canadiens afin d'améliorer la qualité de vie pour tous.	
<input type="checkbox"/>	Miser sur les solutions technologiques pour accroître la productivité.	
<input type="checkbox"/>	Augmenter la croissance économique.	
<input type="checkbox"/>	Mettre l'accent sur la santé des Canadiens.	
<input type="checkbox"/>	Apprendre aux Canadiens à tirer parti de la révolution électronique.	
<input type="checkbox"/>	Construire des capacités au sein de DEO et avec nos partenaires dans les notions de développement durable.	

Les deux principales questions, selon les répondants:

- préserver l'écosystème
- construire des capacités au sein de DEO et avec nos partenaires dans les notions de développement durable

Autres aspects mentionnés:

- développer un indicateur de développement durable
- collectivités viables
- classer les programmes existants ou prévus pour soutenir des projets de développement durable, p. ex. Infrastructures Canada
- montrer l'exemple dans la responsabilité environnementale
- soutien des solutions techniques pour les défis environnementaux (p. ex. technologie du recyclage)
- encourager les activités de développement durable (p. ex. réduction de la consommation des ressources non renouvelables)

3. DEO est un petit ministère dont les ressources sont limitées. Par rapport aux autres ministères fédéraux investis de mandats nationaux dans les domaines des aspects environnementaux et sociaux, DEO devrait-il s'associer sélectivement avec d'autres qui dirigent des initiatives importantes de développement durable dans l'Ouest canadien, ou devrait-il diriger les activités de développement durable dans l'Ouest?

76 % des répondants qui ont répondu à cette question ont dit que DEO devrait s'associer sélectivement avec d'autres.

Une majorité des répondants à cette question ont mentionné que DEO devrait s'associer, ou s'associer sélectivement, aux ministères fédéraux et provinciaux et au secteur privé ainsi qu'à d'autres groupes et organisations pour faire connaître le DD. Un nombre important a aussi mentionné le rôle possible de chef de file que DEO pourrait jouer dans ce domaine. On a aussi mentionné le rôle possible de représentation que DEO pourrait jouer avec d'autres ministères en ce qui a trait à leurs activités de DD dans l'Ouest, et le fait que DEO devrait chercher au niveau interne à faire connaître les pratiques de DD à l'intérieur de sa structure et de ses activités et faire porter son attention sur ses clients et partenaires.

4. Étant donné le mandat de DEO en matière de développement économique, et vu aussi sa vocation à l'égard de l'Ouest et ses ressources restreintes, quel niveau de participation recommanderiez-vous pour DEO dans sa prochaine Stratégie de développement durable (2000-2003) : minimale (répondre aux objectifs énoncés dans la loi), moyenne (le cas échéant, s'assurer que les politiques et programmes

de DEO soutiennent les priorités horizontales nationales du développement durable) ou maximale (faire du développement durable un objectif principal de DEO, en intégrant cette approche dans tous les nouveaux programmes et politiques)?

Les recommandations des répondants sont les suivantes :

- 4 % minimale
- 50 % moyenne
- 46 % maximale

Certains commentaires :

- Maximale. DEO détient la position stratégique relativement à nombre de ses programmes, ainsi que les cordons de la bourse du financement fédéral pour encourager, organiser et dans certains cas exiger des changements. Par exemple, nos centres de services aux entreprises sont en bonne position pour communiquer l'information DD aux entreprises... qu'elles soient établies ou qu'il s'agisse de jeunes pousses.
- Moyenne. DEO devrait intégrer le DD dans ses nouveaux programmes, p. ex. le renouvellement des EPDEO, comme facteur de sélection et de classement des investissements... devra définir le développement durable d'une manière qui s'accorde avec le programme et qui soit claire et mesurable.



5. Quels problèmes de développement durable votre organisation connaît-elle qui pourraient être un domaine d'intervention pour DEO?

Réponses choisies :

- fournir des exemples qui indiqueraient la manière dont les approches classiques pourraient être renforcées par une démarche viable de telle sorte qu'il soit facile de voir comment le résultat final peut être amélioré, tout en protégeant les écosystèmes et en bénéficiant aux autres;
- aider les entreprises dans la mise en œuvre pratique du DD sur le long terme;
- DEO pourrait remettre aux autres ministères fédéraux une liste de fournisseurs « verts » de l'Ouest canadien. Cela permettrait aux autres ministères d'atteindre leurs cibles d'achats écologiques.
- développement économique et social et intégrité écologique au sein des collectivités des Premières Nations / autochtones;
- indicateurs et modèles de développement;
- transfert des connaissances et préoccupations écologiques/économiques/sociales dans la gestion des forêts durables;
- travail sur le SGE/éco-efficacité et technologies environnementales;
- travaux complémentaires sur la santé, en rattachant la santé environnementale et la santé humaine;
- éducation et formation.

6. Dans quels domaines seriez-vous prêt à vous associer ou à travailler avec DEO?

Les secteurs d'intérêt comprennent entre autres :

- changement climatique et initiatives en la matière;
- recherche et transfert de connaissances;
- projets communautaires;
- conseils aux entreprises sur le DD (expertise concernant les SGE, conseils sur la manière d'écologiser les opérations, conseils sur la manière de développer une compréhension du DD de telle sorte que le DD devienne une pratique commerciale contemporaine viable);
- développer un indicateur du développement durable (ce projet est une activité commune d'Environnement Canada, de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, et de Statistique Canada. Son objectif est de développer et d'officialiser une série d'indicateurs du développement durable qui seront adoptés pour utilisation par l'administration fédérale. On prévoit que ces indicateurs auront, du moins dans une certaine mesure, des dimensions régionales.)

7. Avez-vous d'autres commentaires?

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable a demandé aux ministères fédéraux de développer des stratégies de développement durable qui soient « impérieuses et ambitieuses ». Avez-vous des suggestions?

Commentaires choisis :

- des stratégies efficaces de développement durable s'articulent autour de l'éducation et de l'exemple. Heureusement, ces aspects sont déjà intégrés dans les stratégies de votre organisation;
- nos bureaux doivent faire un meilleur travail en ce qui concerne les 3 R, si nous voulons être crédibles dans nos initiatives externes;
- DEO utilise et devrait continuer d'utiliser son réseau particulier de partenaires dans la promotion du développement durable;
- DEO devrait s'efforcer d'inclure davantage de cibles dans sa prochaine stratégie, dans les domaines social, culturel et économique du développement durable (par exemple: collectivités durables) et s'assurer que ces cibles sont quantifiables à l'aide de résultats identifiables.



« Répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. »

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement
(la Commission Brundtland)

« Le développement durable vise à rehausser la qualité de vie de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la terre sans accroître le recours aux ressources naturelles de façon à compromettre la capacité qu'a l'environnement à les renouveler à l'avenir. »

Institut international du développement durable

« Pour DEO, le développement durable est atteint lorsqu'une pleine considération est accordée au développement économique, à la préservation de l'environnement et au bien-être social des Canadiens. »

DEO Stratégie pour un développement durable 2000

« Nous sommes profondément convaincus de l'interdépendance du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Nous savons aussi que ces éléments agissent les uns sur les autres pour réaliser le développement durable. Or, ce développement durable constitue le cadre de notre action pour assurer à tous une meilleure qualité de vie. Pour être équitable, le développement social doit permettre aux pauvres d'employer les ressources de l'environnement de façon durable, et c'est là l'un des fondements nécessaires du développement durable. Nous prenons aussi conscience que la croissance économique, qui se poursuit de façon soutenue et sur de larges bases et qui se fait dans le contexte du développement durable, est nécessaire pour préserver le développement social et la justice sociale. »

Déclaration et programme d'action - Sommet mondial pour le développement social, mars 1995

